

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MARS 2021

Date de la convocation : 03 mars 2021

Ordre du jour : Comptes administratifs 2020, comptes de gestion 2020, affectation de résultats, subventions 2021 aux associations, déclassement du domaine public de la VC 78 et parties de chemins ruraux sis au Ferréol pour aliénation et fixation prix de vente, classement dans le domaine public des voies et équipements du lotissement « le Pré Marie », plan de financement définitif, opération SIL, AMI friches quartier de la gare.

L'an deux mille vingt et un et le dix huit mars à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : RODRIGUES David, SAGNET POUGET Valérie, VALENTIN Denis, BERTRAND Jean-Luc, FAGES Guylène, FAGES Yannick, CITERIN Sylvie, ANDRE Sophie, POUGET Yves, DELEUS PORCHEROT Mélanie, DELTOUR Michel, MAS Fabienne, MATHIEU Philippe, PAGES SAMSON Mathilde, SEGUIN Xavier

Absents excusés : PLANCHON Sandrine, MALAVIOLLE Roselyne, BERTY Benoît, CIPRIANI Patrick (procuration à MAS Fabienne)

Madame PAGES SAMSON Mathilde a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté (une abstention). Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance et exposé ce qui suit :

2021.014 Approbation du compte administratif de la commune

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la Commune de Banassac-Canilhac, qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

● Section de fonctionnement :

Résultat reporté (commune + CCAS) : Excédent de 94 032,66 €

Résultat de l'exercice 2020 : Excédent de 157 685,72 €

Résultat de clôture : Excédent de 251 718,38 €

● Section d'investissement :

Résultat reporté (commune + CCAS) : Déficit de 72 898,65 €

Résultat de l'exercice 2020 : excédent de 50 538,90 €

Résultat de clôture : déficit de 22 359,75 €

Monsieur David RODRIGUES, Maire de Banassac-Canilhac ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif présenté.

2021.015 Approbation du compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2020 du Budget du service de l'eau et de l'assainissement de la Commune de Banassac-Canilhac, qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

● Section de fonctionnement :

Résultat reporté : Excédent de 11 870,19 €

Résultat de l'exercice 2020 : Excédent de 38 481,36 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MARS 2021

Résultat de clôture : Excédent de 50 351,55 €

● Section d'investissement :

Résultat reporté : Excédent de 93 543,26 €

Résultat de l'exercice 2020 : déficit de 65 857,75 €

Résultat de clôture : excédent de 27 685,51 €

Monsieur David RODRIGUES, Maire de Banassac-Canilhac ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif présenté.

2021.016 Approbation du compte de gestion de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget Principal de la Commune,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections,

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

2021.017 Approbation du compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020 du Budget du service de l'eau et de l'assainissement de la Commune,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections,

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part

2021.018 Affectation du résultat du budget principal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Déficit reporté de la Section Investissement de l'année antérieure : 72 898,65 €
Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure : 94 032,66 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent-001) de la Section d'Investissement de : 50 538,90 €
Un solde d'exécution (excédent -002) de la Section de Fonctionnement de : 157 685,72 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la Section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 188 747,00 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MARS 2021

En recettes pour un montant de : 70 148,00 €
Le besoin net de la Section d'Investissement peut donc être estimé à : 140 958,75 €

Le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) :..... 140 958,75 €
Excédent de Résultat de Fonctionnement reporté (R002) :..... 110 759,63 €

2021.019 Affectation du résultat du budget du service de l'eau et de l'assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le Compte Administratif du service de l'eau et de l'assainissement qui fait apparaître :

Reports pour rappel :

Excédent reporté de la Section Investissement de l'année antérieure : 93 543,26 €
Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 870,19 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (déficit-001) de la Section d'Investissement de : 65 857,75 €
Un solde d'exécution (excédent -002) de la Section de Fonctionnement de : .. 38 481,36 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la Section d'Investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 58 798,00 €
En recettes pour un montant de : 15 135,00 €
Le besoin net de la Section d'Investissement peut donc être estimé à : 15 977,49 €

Le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la Section d'Investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement capitalisé (R1068) :..... 15 977,49 €
Excédent de Résultat de Fonctionnement reporté (R002) :..... 34 374,06 €

2021.020 Attribution de subventions

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'année 2021.

Madame Valérie POUGET SAGNET, sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient les subventions suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2021 :

Articles 6574, subventions de fonctionnement aux associations : 4 100,00 €
Répartis comme suit :

Amicale Laïque de Banassac 2 500,00 €
Gymnastique Volontaire Club de l'Urugne 100,00 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MARS 2021

Comité des fêtes de Canilhac	200,00 €
Association Pierres et Sigillées	200,00 €
Association Lisons Ensemble	250,00 €
Association Familles Actives.....	400,00 €
Association Familiale du Canton	100,00 €
Club l'Oustal.....	150,00 €
FNACA La Canourgue/Banassac-Canilhac/Le Massegros	100,00 €
Association France-Etats Unis de Lozère	100,00 €

2021.021 Classement dans le domaine public de la voirie et des équipements communs du lotissement « Le Pré Marie »

Par délibération en date du 10 octobre 2018, le conseil municipal a donné mandat à Monsieur le maire pour lancer l'enquête publique relative à la retrocession de la voirie et des équipements communs du lotissement "Le Pré Marie" conformément à la convention de retrocession du permis d'aménager PA 04801713C000.

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 16 jours consécutifs du 1er février 2021 au 15 février 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le maire en date du 21 décembre 2020 et publié le même jour, M. Michel BARRIERE ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29, Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2018 adoptant le dossier soumis à enquête publique et autorisant Monsieur le maire à lancer l'enquête publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le maire en date du 21 décembre 2020 soumettant à enquête publique le dossier de classement dans le domaine public communal de la voirie et des équipements du lotissement "Le Pré Marie",

Vu le rapport et les conclusions de M Michel BARRIERE commissaire enquêteur, en date du 23 Février 2021 donnant un avis favorable sans reserves,

Considérant que les conditions requises pour le classement d'office des voies et des équipements listés dans le dossier soumis à enquête publique sont remplies,

Considérant qu'aucune opposition des propriétaires n'a été signifiée à la commune

Approuve à l'unanimité le classement d'office des voies et des équipements concernés par le dossier soumis à enquête publique

Autorise le Maire à signer tous documents et actes à venir relatifs à ce dossier,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MARS 2021**2021.022 Déclassement du domaine public en vue de son aliénation de la voie communale 78 et alinéation d'une partie de deux chemins ruraux situés au village du Ferréol**

Par délibération en date du 5 septembre 2018, le conseil municipal a donné mandat à Monsieur le maire pour lancer l'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale n° 78 et deux chemins ruraux situés au village du Ferréol en vue de leur aliénation,

Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 16 jours consécutifs du 1er février 2021 au 15 février 2021 inclus, suivant arrêté de Monsieur le maire en date du 21 décembre 2020 et publié le même jour, M. Michel BARRIERE ayant été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le conseil municipal,

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Vu la délibération en date du 5 septembre 2018 décidant de lancer l'enquête publique préalable au déclassement de la voie communale 78 et de deux chemins ruraux situés dans le village du Ferréol

Vu l'arrêté municipal du 21 décembre 2020 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement du domaine public de la voie communale 78 et aliénation de parties de chemins ruraux,

Vu l'avis favorable sous conditions et avec recommandations de M. le Commissaire enquêteur,

CONSIDERANT que la voie communale 78 et les chemins ruraux sont situés de part et d'autre du corps de ferme de Monsieur Damien Lombard et que ces voies ne sont plus affectées à un service public,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE du déclassement de la voie communale n° 78 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

DECIDE la cession à Monsieur Damien LOMBARD de parties de chemins ruraux B et C conformément au document d'arpentage établi par Albert FALCON, Géomètre expert

DECIDE la cession à Monsieur Damien LOMBARD de la partie haute de la voie communale 78, la partie basse sera conservée dans le domaine privé de la commune après arpentage par un géomètre conformément aux recommandations du commissaire enquêteur,

DIT que Monsieur Damien LOMBARD devra à ses frais capter la source et l'évacuer en bordure de la voie communale n° 4 pour y alimenter une fontaine accessible à tous

PRECISE que la servitude d'eau doit être actée dans le document notarial

FIXE le prix de vente à 8,50 € le m²

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ce dossier.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MARS 2021

2021.023 Plan de financement définitif pour le projet de mise en place de la signalisation d'information locale

Le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2018 le conseil municipal avait approuvé le projet de "mise en place de la signalisation d'information locale" pour un coût estimé à 15 000 € hors taxe et avait demandé une subvention à l'Etat (DETR) et à l'Europe (Programme LEADER).

Il présente le nouveau plan de financement suite à l'augmentation du coût du projet et à la subvention de l'Etat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
MISE EN PLACE SIL	18 222 €	Subvention ETAT DETR 2019	6 000 €
		Subvention LEADER	8 000 €
		Autofinancement	4 222 €
TOTAL	18 222 €	TOTAL	18 222 €

2021.024 Programme AMI Friches quartier de la gare, consultation pour les études et demande d'aides

Le Maire expose que le quartier de la gare est un quartier qui n'a plus d'activités et dont les bâtiments sont abandonnés ou en vente. La Région Occitanie a lancé "un appel à Manifester un Intérêt à reconquérir des friches industrielles en occitanie" pour encourager la requalification de friches et favoriser l'économie de foncier par la reconversion d'espaces urbanisés.

A ce titre la commune peut prétendre à des aides pour les études nécessaires au projet AMI Friches du quartier de la gare. Il présente le projet établi par le CAUE de la Lozère qui coordonne le projet .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de lancer le programme AMI Friches pour le quartier de la Gare,
- DECIDE de lancer la consultation pour les études,
- ACCEPTE le plan de financement prévisionnel suivant concernant les frais liés aux études

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Frais études	17 000 €	Région Occitanie	7 000 € (35 %)
		Subvention LEADER	9 000 € (45 %)
		Autofinancement	1 000 € (20 %)
TOTAL	17 000 €	TOTAL	17 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MARS 2021

2021.025 Mise à disposition d'une salle à Mme Mélanie Porcherot

Le Maire présente la demande de Madame Mélanie Porcherot d'utiliser une salle de la commune pour son activité "d'esthétique à but thérapeutique" en attendant que son local professionnel soit autorisé (permis de construire en cours d'instruction).

Cette demande ne rentre pas dans le cadre du règlement actuel d'utilisation des salles communales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Madame Mélanie Porcherot ne prenant pas part au débat ni au vote.

Considérant que l'activité professionnelle de Madame Porcherot doit être maintenue en attendant que son local professionnel soit ouvert,

Décide de louer à Madame Mélanie Porcherot, à titre tout a fait exceptionnel, la salle de l'ancien presbytère,

Fixe à 5 euros par jour le prix de la location de la salle.

2021.026 Programme installation de familles en situation de précarité ou d'exclusion, association « AURORE » :

Le Maire rappelle l'intervention en octobre dernier auprès du conseil municipal de Monsieur Frédéric MEREL, coordinateur du programme « Emile et Réinstallés en Lozère » pour l'association « AURORE »

Elle est conventionnée par l'Etat et elle est chargée de porter un programme de réinstallation de réfugiés en Lozère.

A ce titre, si le conseil municipal donne son accord, l'association propose l'accueil sur la commune de Banassac-Canilhac de 2 familles Syriennes.

Les services de l'Etat assurent :

- La recherche d'hébergements
- L'aide aux démarches administratives
- La formation professionnelle
- La formation à l'apprentissage de la langue française

Les réfugiés doivent signer un contrat d'engagement pour une intégration.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte d'adhérer au programme d'installation de familles en situation de précarité sur la commune de Banassac-Canilhac.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 15.

Date d'affichage du compte rendu : 23 mars 2021

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MARS 2021

Numéro délibération	Objet délibération
2021.014	Approbation du compte administratif de la commune
2021.015	Approbation du compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement
2021.016	Approbation du compte de gestion de la commune
2021.017	Approbation du compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement
2021.018	Affectation du résultat du budget principal
2021.019	Affectation du résultat du budget du service de l'eau et de l'assainissement
2021.020	Attribution de subventions
2021.021	Classement dans le domaine public de la voirie et des équipements communs du lotissement « Le Pré Marie »
2021.022	Déclassement du domaine public en vue de son aliénation de la voie communale 78 et alinéation d'une partie de deux chemins ruraux situés au village du Ferréol
2021.023	Plan de financement définitif pour le projet de mise en place de la signalisation d'information locale
2021.024	Programme AMI Friches quartier de la gare, consultation pour les études et demande d'aides
2021.025	Mise à disposition d'une salle à Mme Mélanie Porcherot
2021.026	Programme installation de familles en situation de précarité ou d'exclusion, association « AURORE »

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 MARS 2021**Émargements des conseillers municipaux :**

RODRIGUES David	CITERIN Sylvie
VALENTIN Denis	FAGES Guylène
BERTRAND Jean-Luc	POUGET Valérie
DELTOUR Michel	PAGES SAMSON Mathilde
FAGES Yannick	MAS Fabienne
SEGUIN Xavier	MATHIEU Philippe
ANDRE Sophie	CIPRIANI Patrick (procuration à MAS Fabienne)
PORCHEROT Mélanie	POUGET Yves